

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St. / 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Production audio visuel - Klondike | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 5P432-150002/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 5P432-15-0002 | Date 2015-06-15 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CX-028-67402 | |
| File No. - N° de dossier cx028.5P432-150002 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-06-23 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baxter, Emily | Buyer Id - Id de l'acheteur cx028 |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 949-1285 () | FAX No. - N° de FAX (613) 991-5870 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Modification 002

Le but de cette modification est de :

1) Reporter la date de clôture de la demande des propositions:

De: le 18 juin 2015 à 14h HAE

À: le 23 juin 2015 à 14h HAE

2) Répondre aux questions posées par des soumissionnaires potentiels:

Question 3:

À **O.2 DÉMONSTRATION VIDEO** «Les films doivent avoir été complètement produits par le soumissionnaire et fournis après le 1 janvier 2011. »

L'Agence Parcs Canada envisagerait-elle l'exigence obligatoire selon laquelle « au moins un (1) des échantillons de productions vidéo doit être terminé entièrement par le soumissionnaire et livré après le 1^{er} janvier 2011 » et « tous les échantillons de productions vidéo doivent être terminés entièrement par le soumissionnaire et livrés après le 1^{er} janvier 2005 »?

Réponse 3:

Le critère technique obligatoire O.2 Démonstration Video a été modifié. Sil vous plait, voir le point 3) a. ci-dessous.

Question 4:

Section 9.1, points a et c – Il est obligatoire d'assister à une réunion en personne. Ces réunions peuvent-elles être combinées lors d'une seule visite?

Réponse 4:

Les exigences liées aux réunions en personne ont été révisées. Voir le point 3) b. ci-dessous.

Question 5:

Étant donné que nous proposerons un ensemble caméra qui peut filmer 4 G et se sert d'une carte mémoire pour l'enregistrement, il n'est pas recommandé de simplifier le métrage à HD (2 G) et de recourir à un format cassette. Cette disposition peut-elle être modifiée pour préciser des fichiers ProRes livrés sur disque dur? Les fichiers de sous-titrage et les fichiers de vidéodescription seraient des fichiers distincts livrés sur le même disque dur.

Réponse 5:

À ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX, 16.0 PRODUITS LIVRABLES, la mention HDCAM a été incluse par erreur. Voir le point 3) c. ci-dessous, qui modifie le besoin.

3) Réviser les critères techniques obligatoires et l'Annexe A Énoncé des travaux :

a. À **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, O.2 Démonstration Vidéo** et à **ANNEXE «E» GRILLE D'ÉVALUATION, O.2 Démonstration Vidéo;**

Supprimer:

Les films doivent avoir été complètement produits par le soumissionnaire et fournis après le 1er janvier 2011.

Remplacer par:

Les films doivent avoir été complètement produits par le soumissionnaire et fournis après le 1er janvier 2009.

b. À **ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX, 9.0 RÉUNIONS ET CONSULTATIONS;**

Supprimer 9.1 Réunions entièrement et *Remplacer par :*

9.1 Réunions

Au **minimum**, l'entrepreneur rencontrera les membres de l'équipe de l'expérience du visiteur à quatre (4) occasions pendant la durée du contrat, comme suit :

- a. Première réunion, visite du site, et choix des lieux de tournage après l'attribution du contrat (lieux historiques nationaux du Klondike, à Dawson au Yukon) (**réunion en personne**);
- b. Rencontre pour discuter du traitement et des messages;
- c. Rencontre pour discuter de la liste des séquences et;
- d. Un représentant de Parcs Canada doit être présent dans les locaux de l'entrepreneur (en personne ou présence virtuelle), aux frais de Parcs Canada, afin de fournir des commentaires en direct sur le premier montage, le montage final et le mixage du son final.

Les dates des réunions doivent être souples et sont sujettes à la négociation par le chargé de projet et l'entrepreneur.

Sauf indication contraire, les rencontres peuvent être réalisées par téléconférence ou vidéoconférence, ou en personne à Dawson (Yukon).

Pour discuter de l'état d'avancement du projet, passer en revue les produits livrables et discuter de toute autre exigence, l'entrepreneur aura recours, autant que possible, à d'autres modes de communication (téléconférences, courriels).

c. À ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX, 16.0 PRODUITS LIVRABLES;*Supprimer:*

1. Bandes maîtresses (avec sous-titres et couleurs corrigées) en format HDCAM 1080p29.97 des versions finales des vidéos (une en français et une en anglais), pour chaque produit.
2. Versions maîtresses en format HDCAM 1080p29.97 des versions finales des vidéos, pour chaque produit. Ces versions maîtresses doivent comprendre des pistes de narration, de musique et d'effets distinctes de même que les scènes sans texte, afin qu'il soit possible d'effectuer plus tard un doublage.
3. Trois (3) copies DVD de la version finale (dans les deux langues sur un DVD avec menu, chapitres et sous-titres) pour chaque produit.
4. Trois (3) copies Blu-ray de la version finale (dans les deux langues sur un disque avec menu, chapitres et sous-titres) pour chaque produit.
5. Cassettes originales en format HDCAM 1080p29.97 renfermant toutes les séquences originales faisant partie de la production (voir la section « Format de la production » pour connaître les détails sur le format de remise des séquences non tournées en HDCAM).

Remplacer par:

1. Bandes maîtresses (avec sous-titres et couleurs corrigées) en format 1080p29.97 des versions finales des vidéos (une en français et une en anglais), pour chaque produit.
2. Versions maîtresses en format 1080p29.97 des versions finales des vidéos, pour chaque produit. Ces versions maîtresses doivent comprendre des pistes de narration, de musique et d'effets distinctes de même que les scènes sans texte, afin qu'il soit possible d'effectuer plus tard un doublage.
3. Trois (3) copies DVD de la version finale (dans les deux langues sur un DVD avec menu, chapitres et sous-titres) pour chaque produit.
4. Trois (3) copies Blu-ray de la version finale (dans les deux langues sur un disque avec menu, chapitres et sous-titres) pour chaque produit.
5. Cassettes originales en format 1080p29.97 renfermant toutes les séquences originales faisant partie de la production

Tous les autres termes et conditions demeurent sans changement.